

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Reclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données actière personnel.

RAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Matricule : 1014 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENAISSA A. Bodekader -

Date de naissance : 06/09/47

Adresse : Tizi 3 APT 12A Haly Mly Sactif

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Dr Kaoutar LAHLOU

RHUMATOLOGUE
ECHOGRAPHIE ARTICULAIRE
RHUMATOLOGIE INTERVENTIONNELLE
CAPITAL OFFICE & BUSINESS CENTER Angle Bd Abdelloumen
et Rue Arachti, 2^{me} étage, Esc 2, N° 42 Casablanca
Tél : 05 22 22 GSM 05 22 67 56 60 / 05 16 96 06 26

Cachet du médecin :

Date de consultation : 01/02/2022

Nom et prénom du malade : HAFSA FADMA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Rhumatologique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10 FEV 2022	CG		2000.0000	                

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	07/02/22	T: 235.93

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU



الدكتورة كونز الحمو

Dr. Kaoutar LAHLOU

Spécialiste en RHUMATOLOGIE

**MALADIES DES OS, ARTICULATIONS ET COLONNE VERTÉBRALE
ECHOGRAPHIE DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR
THÉRAPIE PAR PAIRES BIOMAGNÉTIQUES
RHUMATOLOGIE INTERVENTIONNELLE
KINÉSIOLOGIE HOLISTIQUE**

Casablanca, le : 01 FEV 2022

ME A22012 Fedma

$$\cancel{60.12 \times 2}$$

Д ЕРЧА 50мг

46,00

1gel x 21j

× 1 mois

2) CICLOVIRAL crema o Zovirax

10pp x 21y

$\propto 1/mc$

15

5630

3) D. aRE (S)

Naup à boire te les 15j x 2moy

1040

4) DOLIPRANE 1g suppo (s)

1 Seppo $\times 21$

Si deuleus

1,935.90

PHARMACIE RÉSIDENCE ANNAIM
~~Sihem GUERAOUI~~
~~Docteur en Pharmacie~~
~~4, Résidence Annaim - Oulfa~~
~~Tél: 05 22 89 43 09 - Casablanca~~

✉ lahloukaoutar@yahoo.fr ☎ 06 42 67 56 60 / 06 16 96 06 26 ☎ 05 22 22 82 22

📍 CAPITAL OFFICE & BUSINESS CENTER - Angle Bd Abdelmoumen et rue Arrachti (Station de Tram Wafaslaaf)

2^{ème} étage Escalier 2 N° 42 • Casablanca

Taxe Professionnelle : 36300094 - JE : 40120017 - CNSS : 8594807 - ICF : 001688654000028



Doliprane® 1000 mg

PARACETAMOL

Suppositoire

ADULTE (à partir de 15 ans)



PPV 14DH40
PER 03/23
LOT K288

PPV 14DH40
PER 03/23
LOT K288

1,5 g soit 10 g de

douleur. Il est
cas de fièvre.

le :
lombalgies, torticolis,
structures douloureuses,
s traitement

- douleurs au cours des interventions O.R.L.,
- maux de tête, migraines,
- règles douloureuses,

Traitements de la fièvre, notamment :

- états grippaux, grippe,
- maladies infectieuses, bactériennes et virales.

Quelques conseils pour mieux traiter la douleur

Le produit doit être pris toutes les 6 à 8 heures et de façon régulière, de manière à prévenir la réapparition de la douleur.

Respecter les posologies préconisées par votre médecin.

Quelques conseils pour mieux connaître Doliprane

Doliprane peut être associé aux médicaments suivants :

- anti-inflammatoires,
- cortisone ou ses dérivés,
- anticoagulants.

Doliprane peut être utilisé pendant la grossesse et pendant l'allaitement.

Doliprane n'est pas agressif pour votre estomac, ou votre intestin. Il peut être pris en cas d'ulcère gastrique ou duodénal.